

DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE
38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29
Fax. 04.76.93.27.26
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
9SEANCE DU 07/09/2023
Délibération N°2023-042

Nombre d'élus: 15	Présents : 9	L'an deux mil vingt trois, le 7 septembre à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnecles.
Absent(s) : 3	Procuratation(s) : 3	
Date de convocation : 01/09/2023		

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Cédric POMMIER , Yvette COLLIAT (arrivée à 20h04), Luc PASCAL, Pascale POMMIER.

Ont donné procuratation :

Sophie BOURDIS-GOUYON a donné pouvoir à Marie-Laure CHIFFE ;
Xavier PEDRAZZOLI a donné pouvoir à Yvette COLLIAT ;
Marie-Christine ROBIN a donné pouvoir à Bertrand RICHARD.

Absents :

Maryse BOUCLET, Luc Pascal, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Séverine FAISST.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 06 juillet 2023.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 12 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

DÉLIBÉRATION 2023 –042 : ADOPTION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 (article MS 46) portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ;

VU délibération n° 042/2016 du 22 septembre 2016 fixant la mise en place d'une caution pour les clés ;

VU délibération n° 068/2014 du 17 novembre 2014 adoptant les règlements de mise à disposition du gymnase ;

VU délibération n° 061/2014 du 17 novembre 2014 adoptant les règlements de mise à disposition des salles communales ;

CONSIDERANT la nécessité de réactualiser les conditions de mise à disposition des salles municipales ;

Madame le Maire **EXPLIQUE** qu'il est nécessaire de modifier et de préciser les conditions selon lesquelles les équipements publics sont mis à disposition des associations pour leurs activités hebdomadaires.

Elle **PROPOSE** aux membres de l'assemblée de valider la convention dont elle donne lecture, sachant qu'une autre convention sera proposée pour les mises à dispositions ponctuelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par «12 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention », à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 14/09/2023

Le Maire,
Nadine REUX



